



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 28 février 2023 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL.

INFORMATIONS

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautive pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 11-12 MARS 2023

REGIONAL 1 – Poule A

* Match n°20147.1 : ESPALY FC / AURILLAC FC
(remis du 04 Février 2023 - 2^{ème} report).

REGIONAL 1 – Poule B

* Match n°20218.1: CHAMALIERES FC 2 / O. SALAISE RHODIA
(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 2 – Poule B

* Match n°20405.1: ISSOIRE U.S. / F.C. COURNON
(remis du 28 Janvier 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 2 – Poule E.

* Match n°20556.2: Et. S. CHILLY / LYON LA DUCHERE (3)
(à rejouer du 26 février 2023).

REGIONAL 3 – Poule A:

* Match n°20679.1: MURAT U.S. / E.S. SAINT MAMET
(remis du 29 Janvier 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 3 – Poule B

* Match n°20738.1: F.C. ALLY MAURIAC / DOMES SANCY FOOT
(remis du 28 Janvier 2023 – 2^{ème} report).

* Match n°20745.1: STADE RIOMOIS-CONDAT / U.S. LIGNEROLLES LAVAUT PREMILHAT
(remis du 05 Février 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 3 – Poule C

* Match n°20803.1: F.C. ESPALY (2) / LOUCHY AS
(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report).

* Match n°20817.1: AMBERT F.C. U.S. / U.S. MARINGUES
(à rejouer du 18 février 2023).

B / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE SAMEDI DE PÂQUES 08 AVRIL 2023

REGIONAL 2 – Poule B

*Match n°20371.1: CEBAZAT SPORTS / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON
(remis du 28 Janvier 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 3 - Poule B

*Match n°20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC
(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report).

REGIONAL 3 - Poule C

*Match n°20807.1 : ESPALY F.C. (2) / OI. RETOURNAC BEAUZAC
(remis du 04 février 2023 - 2^{ème} report).

REGIONAL 3 – Poule E :

* Sous réserve de la décision de la Commission Régionale d'Appel :

Match n°20934.1 : SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(non joué le 05 février 2023 - 2^{ème} report).

DOSSIER

REGIONAL 2 – Poule E

Match n° 20556.2 : **Ent. S. CHILLY / LYON LA DUCHERE (3)** du 26/02/2023

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 27 février 2023 qui a donné match à rejouer en raison de l'arrêt par l'arbitre du déroulement de la rencontre à la 10^{ème} minute de jeu.

COURRIERS

NATIONAL 3

* **U.S. FEURS** (509599)

Le match n° 20036.2 : U.S. FEURS / F.C. VAULX EN VELIN se disputera le samedi 04 mars 2023 à 17h00 au stade Maurice Rousson à Feurs.

REGIONAL 2 – Poule B

* **CEBAZAT SPORTS** (510828)

Le match n°20364.2 : CEBAZAT SPORTS / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le samedi 04 mars 2023.

* **ROANNAIS FOOT 42** (552975)

Le match n° 20366.2 : ROANNAIS FOOT 42 / F.C. COURNON D'AUVERGNE se déroulera le samedi 04 mars 2023 sur le terrain synthétique du complexe sportif Henry Mallevall à Roanne.

REGIONAL 2 – Poule C

* **Entente CREST AOUSTE** (551477)

Le match n° 20430.2 : ENTENTE CREST AOUSTE / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) se déroulera le samedi 04 mars 2023 à 18h00 au stade Soubeyran (terrain synthétique) de Crest.

REGIONAL 2 – Poule D

* **SAINT CHAMOND FOOT** (590282)

Le match n° 20495.2 : SAINT CHAMOND FOOT / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF se déroulera le samedi 04 mars 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

Le match n° 20508.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR se déroulera le samedi 25 mars 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

REGIONAL 2 – Poule E

* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** (582695)

Le match n° 20583.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) / GFA RUMILLY-VALLIERES (2) se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Mager à Chambéry.

REGIONAL 3 – Poule A

* **U.S. MURATAISE** (506350)

Le match n° 20658.2 : U.S. MURATAISE / A.S. LOUDES se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Jean Jambon à Murat.

REGIONAL 3 – Poule B

* **BEZENET DOYET FOOTBALL** (582302)

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 15h00 (au lieu du samedi en nocturne).

REGIONAL 3 – Poule C

* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

- Le match n° 20769.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / U.S. VIC LE COMTE se déroulera le dimanche 19 mars 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

- Le match n° 20779.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

- Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

REGIONAL 3 – Poule G

* **Ent. A.S.C.E. PIERRELATTE** (504261)

Le match n° 21045.2 : PIERRELATTE Ent. A.S.C.E. / U.S. MURETTE se déroulera le samedi 1^{er} avril 2023 à 19h00 au stade Gustave Jaume à Pierrelatte.

REGIONAL 3 – Poule I

* **AIN SUD FOOT** (548198)

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) :

* **U.S. SAINT FLOUR (2)** (508749) match n°20626.2 en R3 – Poule A – du 25/02/2023

* **S.C. LANGOGNE** (503566) match n°20623.2 en R3 – Poule A – du 26/02/2023

* **RHONE CRUSSOL 07** (551992) match n°21019.2 en R3 – Poule G – du 26/02/2023

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F..

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance